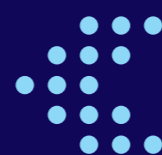


Moniteur Sportif de Natation

**Vivez votre
première expérience
professionnelle**

dans un club
de la **FFN**



Le Moniteur Sportif de Natation,

est une certification professionnelle permettant d'exercer
contre rémunération, d'accéder à un premier emploi,
de susciter des vocations tout en répondant
aux besoins des clubs.

Création graphique : MAÏSIEUX | 10/2018 | Crédits photos : Fotolia



PLUS D'INFOS DANS
LES ERFAN ET À L'INFAN

DÉPARTEMENT FORMATION - INFAN
14, rue Scandicci • 93508 Pantin Cedex
Tél. +33 (0)1 41 83 87 67 • E-mail : infan@ffnatation.fr

www.ffnatation.fr



Le Moniteur Sportif de Natation, qu'est ce que c'est ?

C'est une nouvelle certification professionnelle créée par la Fédération Française de Natation.

Une fois titulaire du Moniteur Sportif de Natation vous pouvez être embauché et rémunéré par un club de la FFN, en toute légalité. Vous pouvez exercer les missions suivantes dans toutes les disciplines :

- ▶ Encadrer et coordonner l'École de Natation Française de votre club.
- ▶ Entraîner tous les groupes jusqu'au niveau régional.
- ▶ Assurer la sécurité de la pratique et des pratiquants.

Seuls les diplômes professionnels permettent **d'encadrer contre rémunération** : c'est le cas du Moniteur Sportif de Natation.



Pour accéder à la formation :

Vous avez 17 ans, vous êtes licencié dans un club de la FFN. Vous répondez aux critères d'entrée en formation : **cette formation est faite pour vous !**

En 264 heures de formation en centre, devenez entraîneur de natation à la Fédération Française de Natation.

Le Moniteur Sportif de Natation, pour qui ?

Cette formation s'adresse à tous les passionnés de natation souhaitant entraîner dans les clubs de la FFN.

Faites de votre passion un métier

"C'est en entraînant que l'on devient entraîneur !"

Plus d'informations au contact de votre ERFAN locale et/ou à l'INFAN.

Le Moniteur Sportif de Natation, quel intérêt ?

Il présente un intérêt :

- ▶ **POUR LES DIRIGEANTS DE CLUBS :**
C'est l'opportunité de susciter des vocations parmi vos licenciés tout en leur permettant d'accéder à une certification professionnelle pour encadrer et entraîner un public volontaire en toute légalité.
- ▶ **POUR LES FUTURS MONITEURS :**
C'est l'opportunité d'obtenir un premier emploi. C'est également obtenir l'assurance d'occuper une mission valorisante d'éducateur sportif et d'entraîneur au sein d'un club de la Fédération Française de Natation. Ces emplois peuvent être saisonniers, à temps partiel ou complet au cours d'une saison sportive.
- ▶ **POUR LES ÉDUCATEURS TITULAIRES DU BP JEPS AAN :**
C'est l'opportunité d'entraîner contre rémunération en toute légalité au sein d'un club de la FFN.

Tous les nageurs se souviennent de leur premier entraîneur - devenez ce premier entraîneur et accompagnez les nageurs en devenir.

